



Association
pour le Souvenir
des Fusillés
de La Braconne

N°27. Avril 2015

Éditorial

La principale raison d'être d'un monument est le souhait de transmission et de commémoration.

Les monuments commémoratifs relèvent de l'art officiel ; la modernité, l'originalité ne s'y retrouvent que rarement. Celui des fusillés de la Braconne a respecté cet art, mais s'est imposé dans toute sa puissance et sa détermination à honorer les Résistants de Charente.

Le monument des fusillés de la Braconne n'a jamais failli à cette volonté de transmettre. Depuis sa construction en 1945, jamais une année ne s'est écoulée sans qu'un hommage ne soit rendu aux Résistants fusillés dans la clairière de la Braconne.

Nous nous y retrouverons une nouvelle fois le dimanche 10 mai 2015 (*attention au nouvel horaire*).

J'aurai plaisir à vous y accueillir.

Michèle Dessendier

**Attention,
nouvel horaire : 11 h.**

**Cérémonie de la Braconne
Dimanche 10 mai 2015
à 11 heures**

Jeunes d'hier et d'aujourd'hui.

Lors des grands rassemblements que la France a connus en janvier dernier, nous n'étions pas tous les mêmes « Charlie »... mais qu'importe, nous y sommes allés pour la défense de la démocratie et de la liberté d'expression.

L'esprit Charlie s'est vécu comme un nouvel étendard... c'est sous cet étendard que nous avons rencontré une jeunesse porteuse d'espoir.

C'est l'un de ces jeunes qui prendra la parole devant le monument des Fusillés.

Cette cérémonie se clôturera par le verre de l'amitié offert par la municipalité de Brie.

Cérémonie 2015 : un nouvel horaire pour préserver nos amis les porte-drapeaux.

Lors de l'assemblée générale de l'ASFB qui s'est tenue à Brie, en novembre dernier, notre association a évoqué le souhait de voir les porte-drapeaux soulagés de la position stationnaire debout lors des cérémonies à la Braconne.

En effet, après le malaise (sans gravité) d'un porte-drapeau lors de la dernière cérémonie, Michèle Dessendier propose qu'un courrier soit adressé aux associations des anciens combattants en leur précisant que les porte-drapeaux seront invités à s'asseoir durant les discours.

Après avoir sollicité l'avis de M. Rullac, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de la Charente sur cette nouvelle disposition, nous avons pris la décision supplémentaire de modifier l'horaire de nos cérémonies.

Ce nouvel horaire permettra aux porte-drapeaux de se trouver un peu plus au frais dans la clairière souvent trop ensoleillée au mois de mai et en milieu d'après-midi, de plus des sièges seront installés derrière eux.

Qui étaient **Adrien Dubreuil** et **Alcide Robinier**, les deux fusillés inscrits sur le petit monument du 515ème Régiment du Train, à la Braconne ?

Le 25 août 1944 depuis quelques semaines, en Charente comme ailleurs, la Résistance des bois et des maquis est passée à l'attaque ; les troupes allemandes ont reçu l'ordre de les maintenir le plus loin possible des routes et chemins de fer.

Des combats parfois vifs éclatent et se maintiennent souvent jusqu'au soir, heure à laquelle les Allemands rentrent dans leur casernement.

Ce 25 août, de Ruelle jusqu'à Marthon, il y eut combat : La Braconne, Mornac, Ruelle Chazelles...

Ce jour-là un détachement de l'AS prend position dans la matinée autour du village des Arnauds, à l'avancée de la colline qui permet une bonne surveillance de la route 141, des positions de repli avantageuses, bref les conditions d'une embuscade bien étudiée, dirigée par un maquisard expérimenté, VINET, à cette époque membre du groupe Letheuil de Marthon.

Ce groupe était déjà au feu le 3 juillet 1944 à Marthon même, face à une petite formation de gendarmes allemands soutenus par des miliciens.

Vers 11 heures apparaissent deux, on a dit trois, soldats allemands du camp de la Braconne montés sur un side-car. Les maquisards ouvrent le feu. La moto est atteinte. Un soldat allemand tombe et ne se relève pas. Un autre fait demi tour et retourne au camp ou il avertit son commandement. Celui-ci ordonne immédiatement une expédition de représailles qui atteint le Puy de Nanteuil au début de l'après-midi. Elle mettra le feu à plusieurs maisons, plusieurs fermes dans les autres villages tout proches.



La stèle, dans le camp du 515è RT. (cérémonie du 15 janvier 2015)

Pendant ce temps deux jeunes patriotes descendent à pied jusqu'à la route avec l'espoir de ramener des armes (et peut être la moto). Ils sont rapidement rattrapés, pris et emmenés au camp. Il s'agit de ROBINIER Alcide originaire de Grassac et de DUBREUIL Adrien lui originaire de Chazelles

Emmenés au camp on se doute de ce qu'ils endurent subir. En fait on ne sait rien de précis. La municipalité de Ruelle, son Union locale des anciens combattants accompagnées de notre Association ne manquent pas d'honorer leur mémoire le même jour que celle des condamnés à mort et Fusillés du 15 janvier 1944.

Avec les témoignages écrits de M. Maitre, archives mairie de Ruelle, Mrs Barbeau et Chamouveau de Mornac.

Une réunion de chantier dans la clairière

Lundi 23 février 2015, notre association avait rendez-vous avec les services techniques de la commune de Brie dans la clairière de la Braconne.

Ce sont plusieurs parapluies qui se sont déployés pour cette occasion, car les services du conseil départemental de la Charente et un technicien de l'ONF nous ont accompagnés pour aborder ensemble plusieurs sujets :

Signalétique du monument des Fusillés : Les services du département ajouteront un panneau directionnel à l'échangeur « Zone d'emploi de Mornac », il s'agit d'une route départementale qui entre dans le champ de leurs compétences, ils peuvent donc aisément répondre à notre requête. En revanche, en ce qui concerne la RN 141, seuls les services de l'état sont décisionnaires pour envisager une signalétique du monument. Les avis étaient moins optimistes sur l'aboutissement de cette demande.

Aménagement du chemin du souvenir : Les services techniques de la commune de Brie traiteront les écoulements des eaux pluviales qui inondent le parvis du monument lors de fortes pluies. Un fossé sera creusé sur la partie droite qui descend vers le monument, pour permettre de drainer et faire circuler les eaux. Afin de respecter les lieux, aucun bétonnage n'est envisagé, seul un drainage par empierrement sera réalisé.

Le panneau d'accueil qui sera installé à l'entrée du chemin du souvenir est en cours de réalisation.

Les services de l'Office national des Forêts réaliseront la conception et la pose d'un panneau d'information en chêne lasuré (hauteur 180 cm – surface d'affichage de 900 mm x 450 mm).

Des plots en chêne seront disposés en protection du panneau et pour limiter le passage des véhicules qui empruntent et dégradent les parterres récemment aménagés.

La conception et la réalisation des textes ont été confiées à la société Agate Communication.

Rappel des informations du panneau :
Historique du site avec les différentes étapes de construction et d'aménagement ;
Sens de la visite du chemin du souvenir ;
Liste des donateurs et leurs logos ayant participé au financement des aménagements.

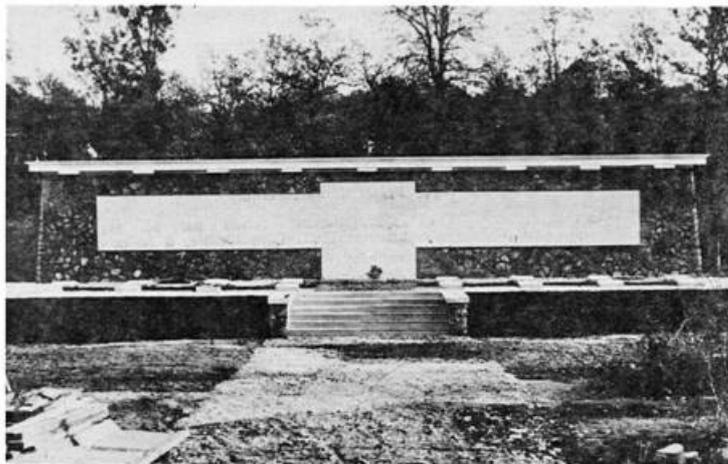
Cette réalisation intégralement financée par l'ASFB a été chiffrée à près de 1500 € TTC (pour un prévisionnel inscrit de 3000 €). Son installation pourrait avoir lieu en mai ou juin 2015.

Nous venons d'apprendre que l'état de santé de Camille Dogneton, membre de notre conseil d'administration, s'est brusquement aggravé.

Toute notre association lui adresse de chaleureux vœux d'amélioration de sa santé.

Mémoire et Monument, quand la pierre raconte notre histoire.

En 1945, dès la Libération de la France, la construction d'un monument sur les lieux mêmes des fusillades est engagée. C'est l'entrepreneur Jean-Guy Landraud (officier du maquis des Francs-Tireurs et Partisans de Chabanais) et l'architecte Pierre Laliard qui mettent au point le projet. Ce sera un mur de 14 m de long sur 2,50 m de haut. Il rappellera le mur au pied duquel on fusilla (à l'image du Mur des Fédérés du cimetière parisien du Père-Lachaise où périrent sous les balles les derniers défenseurs de la Commune de Paris, le 28 mai 1871). Il sera érigé à quelques mètres du lieu où s'étaient



Le monument de La Braconne, lors de sa construction en 1945

déroulées les deux fusillades. Sa construction fera appel aux matériaux du pays, la pierre de Vilhonneur et le granit du Confolentais que les entreprises offriront.

Une souscription est lancée sous le contrôle d'un comité présidé par le maire de Brie Léandre Allélie pour couvrir les frais de construction. C'est ce monument que Maurice Thorez, Ministre d'Etat du Général de Gaulle et secrétaire général du Parti communiste français, inaugure le 13 janvier 1946.

Le monument des Fusillés fête ses 70 ans.

Nous avons une pensée pour ces hommes qui ont réagi très rapidement après les fusillades et qui ont construit ce monument. Cet empressement à ériger ce monument était-il une réponse à la violence du traumatisme émotionnel subi, une urgence pour rebondir rapidement alors que d'autres étaient dévastés par l'horreur de l'instant ? Il fallait construire, ériger, dresser, pour mieux se relever et laisser une trace dans cette clairière de Braconne.

Le monument des Fusillés fête ses 70 ans et il reste majestueux, il a ce caractère de grandeur qui suscite le respect. Chaque visiteur qui entre dans la clairière des Fusillés est saisi par la puissance qu'il dégage.

Notre conseil d'administration et son bureau

Elections au Conseil d'Administration (AG du 29 novembre 2014 à Brie) et composition du bureau (faite le 15 janvier 2015)

Bureau

Présidente : Michèle Dessendier (petite-fille de Paul Bernard)

Vice-Présidentes : Colette Baud-Marciquet (fille de Marcel Baud) et Josette Barrière-Beaufils (fille de Jean Barrière)

Secrétaire : Colette Lassoutière

Secrétaire adjoint : Michel Cholet (petit-fils de René Gillardie)

Trésorière : Annick Lapouge

Trésorier adjoint : André Laplagne

Membres

Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard)

Paul Caporossi

Jean Corbiat (fils de Raymond Corbiat)

Joëlle Danigo-Mexmain (petite-fille de Marcel Danigo)

Michel David

Camille Dogneton

Guy Hontarrède

Geneviève Romain

Jean-Michel Urbajtel

Vérificateurs aux comptes : Joëlle Caporossi, Eric Biche, Georges Renon

De vous à nous

Jean Corbiat, qui s'excusait de ne pouvoir assister à la cérémonie du 15 janvier pour des raisons de santé, écrivait : « *l'année 2014 a été bien remplie pour les membres du Conseil d'administration* » et ajoutait « *merci à tous* ».

Claude et Geneviève Gallois n'ont pas manqué non plus de nous manifester leur fidèle sympathie. **Philippe Duroussaud**, nouvel adhérent qui échange avec nous courriels et communication téléphoniques a fait de même.

Quelques jours seulement après les tragiques événements du 7 janvier qui avaient frappé notre pays, **Joëlle Danigo-Mexmain**, s'excusait de ne pouvoir assister à la cérémonie du 15 janvier pour des raisons de santé. Elle écrivait : « *Je serai de tout coeur avec pour ce moment de retrouvailles si important. La liberté sous toutes ses formes doit se poursuivre. Les derniers événements nationaux nous ont montré qu'elle était toujours menacée, qu'elle ne tenait qu'à un fil mais que la prise de conscience de cette fragilité existait* ». Dans le message que **Jean-Pierre Gaborit** a adressé « *à tous les membres de l'association* », il leur souhaite ses « *meilleurs vœux de Santé, de Paix et de Tolérance* ». Ayant appris par notre précédente Lettre du Souvenir les ennuis de santé de notre ami Guy Hontarrède, il lui adresse « *une pensée toute particulière et lui souhaite un prompt rétablissement* ».

Maires et parlementaires ont aussi adressé leurs vœux à notre association. Ainsi les maires de Hiersac, **David Chagneaud**, de Saint-Projet-Saint-Constant, **Jean-Louis Marsaud**, de Saint-Michel, **Fabienne Godichaud**, de Garat, **Jean-Marc Choisy**. L'ancien maire de Ruelle, **Jean-Pierre Chagnaud** a également adressé ses vœux à notre association. Le maire d'Angoulême, **Xavier Bonnefont**, a invité notre présidente Michèle Dessendier à la réception donnée pour la nouvelle année. De son côté, la députée **Martine Pinville** a souhaité que 2015 « *apporte satisfaction pour tous vos projets* ». **Jérôme Lambert**, également député de Charente, a écrit : « *Notre société doit faire face à de nombreux défis et nous parviendrons à les*

surmonter en restant solidaires dans nos actions de tous les jours ... L'année 2015 nous permettra d'avancer ensemble dans cette voie de dialogue constructif ».

Patrick Rullac, Directeur du service départemental de l'ONAC, a écrit « *à chacun et chacune d'entre vous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année* ». Son message était accompagné d'un exemplaire de la plaquette, éditée par ses services, sur « *La Charente et la Grande Guerre 1914-1918* ». Le Colonel **Bruno Depré**, du 515^{ème} régiment du Train ainsi que **Jean-Pierre Bouny**, président départemental de l'ANACR, ont également assuré notre association de leurs meilleurs vœux.

Dans un touchant courriel, **Jean-Claude Marquet**, adhérent depuis deux ans et habitant en Vendée, rappelle comment il a connu notre association « *en surfant sur internet à la recherche de mes racines* ». Il poursuit. « *Je suis né en 1940 à Angoulême, j'ai vécu à proximité de Mr Corbiat ... Je n'étais qu'un jeune gamin de 4 ans au moment de l'arrestation de Mr Corbiat. ... J'aurais aimé être utile au maintien du souvenir de ces fusillés en faisant paraître dans votre Lettre du Souvenir quelques images furtives que ma mémoire voudra bien me rappeler* ». Il annonce venir sous peu en Charente. « *J'irai à la clairière des fusillés, ce sera pour moi une première...* ». Il termine son message « *avec ma reconnaissance pour votre œuvre de mémoire* ».

Dans un numéro spécial de six pages « *Nouvelles de la Charente* », le périodique de la fédération départementale du Parti Communiste, **André Précigou** vient de consacrer une étude fouillée sur l'action de **Maurice Laplagne** et ses camarades de La Rochefoucauld dans la résistance. « *C'est parce que des hommes comme lui n'ont jamais plié le genou, sont toujours restés debout dans les périodes les plus difficiles, pendant que tant de forces craquaient, que le coeur de la démocratie a pu être préservé* », écrit l'auteur.